

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/1993 :

Terre-Sainte - Cession du bien cadastré section EN n°1171 à Mme JORON Elodie et Mr MOUNOUSSAMY Jonathan - Prorogation de délais

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Le Maire
David LORION
Arrêté de M. David LORION, Maire
974 21 25 25 - 01 993-DE
Date de signature : 01/09/2025
Date de transmission : 01/09/2025

Affaire n°41/1993 : Terre-Sainte - Cession du bien cadastré section EN n°1171 à Mme JORON Elodie et Mr MOUNOUSSAMY Jonathan - Prorogation de délais.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la Délibération du 16/12/2024 Affaire n°36/1770 (réceptionnée en Préfecture le 19/12/2024), par laquelle le Conseil Municipal décidé de céder à Mme JORON Elodie et Mr MOUNOUSSAMY Jonathan le bien non bâti cadastré EN n°1171 d'un' surface de 224 m² environ (à définir par mesurage) situé au 3 Impasse des Bernicks (97410), moyennant le prix de 109 000 € HT en référence à l'avis de domaines du 08/10/2024 référencé DS 20180604 auquel montant s'ajoutera la TVA aux en vigueur et en cas d'assujettissement. Le bien est destiné à la construction d'une maison d'habitation.

- VU le courrier de notification de cette délibération en date du 20/01/2025 (RAR n°2C15192755690), réceptionné le 28/01/2025, faisant courir le délai de signature de l'acte de vente au plus tard le 28/09/2025.

Le Maire informe l'Assemblée que Mme JORON Elodie et Mr MOUNOUSSAMY Jonathan ont sollicité le 13/08/2025, un délai supplémentaire pour la signature de l'acte de vente et ce, pour cause de retard dans le montage de leurs dossiers de financement.

Eu égard à cette demande,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE PROROGER** la Délibération du Conseil Municipal du 16/12/2024 Affaire n°36/1770 (réceptionnée en Préfecture le 19/12/2024) concernant la vente du bien non bâti cadastré EN n°1171 d'un' surface de 224 m² environ (à définir par mesurage) situé au 3 Impasse des Bernicks (97410), moyennant le prix de 109 000 € HT en référence à l'avis de domaines du 08/10/2024 référencé DS 20180604 auquel montant s'ajoutera la TVA aux en vigueur et en cas d'assujettissement.

- **D'ACCORDER** un délai supplémentaire pour permettre aux acquéreurs Mme JORON Elodie et Mr MOUNOUSSAMY Jonathan, de signer l'acte de vente définitif au plus tard le **31 décembre 2025**.

Les autres clauses de la Délibération du 16/12/2024 Affaire n°36/1770 (réceptionnée en Préfecture le 19/12/2024) susvisée restent inchangées.

- **DE L'AUTORISER À SIGNER** toutes pièces liées à cette affaire notamment l'acte de vente définitif.



P/EXTRAIT CONT
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-1993-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025